**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

**Herausgeber:** Visarte Schweiz

**Band:** - (1916)

**Heft:** 159

**Artikel:** Commission des Beaux-Arts

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-623590

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nations. Que souvent nos plus belles conquêtes, nos plus utiles institutions, n'ont vu le jour qu'après des heures tragiques où tout semblait perdu.

En Art, il en est de même. Laissez-nous nos libertés, laissez-nous quelquefois nous disputer à leur sujet, « querelles d'artistes ne sont pas mortelles! » et soyez certains que de tout ce bruit, de toutes ces luttes, de toutes ces folies peut-être, sortira, fraîche, colorée et éclatante, la fleur toujours vivace d'un art vraiment national, l'art de demain.

Que sera cet art? Nul ne le sait, mais je serais bien surpris que toutes les angoisses et les souffrances de l'heure présente ne lui impriment pas un cachet particulier d'émotion, de grandeur et de simplicité.

Puisse notre Société, dans cette nouvelle période qui s'ouvre devant elle, concourir largement à l'épanouis-sement de cet art nouveau, jouir pleinement de cette liberté dont je viens de parler et arriver à une force et à une prospérité toujours plus parfaite, tout en restant une association où l'on ait aussi toujours à cœur outre le culte de l'art, le culte de la patrie, le culte de l'amitié, le culte de tout ce qui est beau, bien et généreux.

Puissent ces vœux se réaliser dans un brillant avenir, et en vous disant encore une fois merci d'être venus vous joindre à nous dans ce jour de fête, permettez-moi, Messieurs, de lever mon verre en votre honneur et de boire à votre santé.

## CHECKE CHECKER CONTRACTOR CONTRAC

# Commission des Beaux-Arts.

Lundi 7 février, s'est réunie au Palais du Parlement à Berne, la Commission fédérale des Beaux-Arts pour sa première séance de l'année 1916.

M. Calonder, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'intérieur, a ouvert la séance par une allocution dans laquelle il a exprimé l'espoir que la nouvelle ordonnance concernant la protection, par la Confédération, des Beaux-Arts, entrée en vigueur le 1er septembre 1915, remédierait à certains inconvénients qui ont été signalés et qu'elle contribuerait, dans une large mesure, au développement des arts en Suisse.

En invitant les membres de la Commission nouvellement nommée à lui prêter un concours efficace dans ses efforts pour l'encouragement impartial de toutes les tendances artistiques, le chef du Département a remis la direction des affaires au nouveau président, M. Daniel Baud-Bovy, conservateur honoraire du Musée d'art, homme de lettres, à Genève. Le vice-président de la Commission est M. W. Balmer, peintre à Roohrswil, près Berne.

Font partie de la Commission: Dr Zemp, professeur à l'Université de Zurich; Alphonse Laverrière, architecte à Lausanne; Sigismond Righini, peintre à Zurich; Théodore Volmar, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts à Berne; Dr Ulrich Diem, directeur du Musée des Beaux-Arts à Saint-Gall; Pietro Chiesa, peintre à Milan, de Sagno, Tessin, et Charles-Albert Angst, sculpteur à Genève.

La Commission aura à examiner notamment, outre les affaires courantes, les nombreuses demandes des candidats aux bourses d'études, les maquettes pour une statuette, destinée à orner la fontaine Widmann, à Berne; les esquisses de Ferdinand Hodler pour les peintures murales de la paroi est de la salle des armures du Musée national, esquisses que l'artiste a achevées et présentées récemment, en exécution d'une convention passée entre lui et le Département de l'Intérieur en 1910 et ratifiée par le Conseil fédéral en 1911.

La séance durera probablement trois jours.

Conformément aux propositions de la commission fédérale des Beaux-Arts, le Conseil fédéral a décidé d'accorder des bourses de 1200 fr. à 8 peintres et de 1500 fr. à 3 sculpteurs. On y remarque les noms romands suivants: MM. Henri Bressler, peintre, de et à Genève; Philippe Hainard, des Bayards-Neuchâtel, à Genève, peintre; René Martin, peintre, de Sainte-Croix, à Morges; Georges Aubert, du Chenit, sculpteur, à La Chaux-de-Fonds; Maurice Sarkissoff, sculpteur, de et à Genève; Léon Pandolfi, sculpteur, de Savona (Tessin), à Lugano.

Le Conseil fédéral a voté, en outre, l'acquisition proposée par la commission, d'une œuvre du peintre Attilio Balmelli, à Borbengo.

Dans le concours pour une figure destinée à la fontaine monumentale J.-V. Wiedmann, à Berne, la commission des Beaux-Arts a choisi le projet du sculpteur Hermann Haller, de Berne, à Zurich.

Au sujet des fresques de Ferd. Hodler, destinées au Musée national, la commission a résolu de charger l'artiste de continuer ses études et travaux et de soumettre des projets à la commission.

La commission propose au Conseil fédéral d'allouer en principe des subsides aux expositions prévues par les diverses sociétés d'artistes peintres et sculpteurs et d'organiser, si possible, une exposition nationale des Beaux-Arts en 1917.

## 

## Heimatschutz.

(Association pour la vente).

L'Association suisse du Heimatschutz communique que l'Association pour la vente adresse aux artisans suisses, aux commerçants et aux artistes un appel les invitant à envoyer des articles-souvenirs de voyages et tous autres articles au Musée des Beaux-Arts, à Berne, où ils seront soumis à un jury. Le délai pour l'envoi de ces articles expire le 15 avril. Vers la fin du même mois, le jury, composé de M. le directeur R. Greuter, Berne. M. le directeur de Praetere, Bâle, et du peintre Conradin, de Zurich, tiendra ses assises.

L'Association pour la vente se propose de créer dans tous les centres suisses et notamment dans les stations d'étrangers, des Comités de vente. Toute demande de renseignements doit être adressée au bureau Schraemli, Effingerstrasse, à Berne.